



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 20159

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les restructurations en cours dans l'organisation territoriale de France Télécom dans le département des Hautes-Pyrénées. Ces réorganisations visent à vider de leurs substances les structures territoriales existantes au profit de Bordeaux et Toulouse. Ces nouveaux aménagements font suite aux fusions des directions régionales de Tarbes et de Pau au profit de Pau au détriment de l'emploi dans les Hautes-Pyrénées déjà durement touchées par la restructuration en cours de l'industrie de l'armement. Il lui demande si cette réorganisation pourrait être abordée en tenant compte des aspects liés à l'aménagement du territoire et à l'utilisation des technologies de communication pour conserver ces emplois dans les Hautes-Pyrénées.

Texte de la réponse

Confrontée à une concurrence croissante et à un changement technologique rapide, France Télécom doit adapter en permanence son organisation et ses modes de fonctionnement pour répondre aux nouvelles attentes de ses clients et prendre en compte l'évolution des activités de télécommunications. Celle-ci se caractérise notamment par le déclin d'activités traditionnelles et la forte croissance des mobiles et de l'internet et impose des adaptations des compétences et des emplois. Dans ses choix d'organisation locale, il appartient à France Télécom de veiller à concilier les intérêts de l'entreprise avec les aspirations du personnel, composé en très grande majorité de fonctionnaires. Dans le cas de regroupements d'entités, les implantations locales sont en général préservées. Lorsque des services sont touchés par une diminution de leur activité, de nouveaux services liés aux mobiles ou à l'internet sont créés à proximité ; ainsi le niveau global des emplois se trouve préservé, en dehors des départs naturels. En ce qui concerne les Hautes-Pyrénées, comme dans les autres départements, les métiers au contact des clients ont été renforcés. Les Hautes-Pyrénées hébergent une grande variété de service à compétence locale ou nationale : points d'accueil physiques (Tarbes, Lourdes, Lannemezan) des services d'accueil téléphonique (le 10-14 pour les clients résidentiels et le 10-16 pour les clients professionnels), service de renseignement par téléphone mobile (le 712), équipes d'intervention technique et un centre de soutien national à l'informatique interne. Si des évolutions de l'organisation devaient intervenir, elles prendraient en compte, comme les précédentes, le souci de préserver l'emploi local.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20159

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4663

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8993